

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAVELINES
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 MAN 052

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1 Police Municipale – Service Evénementiel

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT EN RAISON
DU MONTAGE DE LA GRANDE ROUE**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'article L511-11 du code de sécurité intérieure,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- Vu le Code de la route et notamment son article R412-5,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faciliter le montage de la grande roue et d'assurer son bon déroulement,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité publique.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la totalité de la place Albert Denvers le **Lundi 11 novembre 2024 à partir de 8h00.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires dont la pose incombe au service Evénementiel seront apposés le vendredi 8 novembre 2024 pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents. Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique. Ils pourront également procéder à l'enlèvement des véhicules restés en stationnement sur les emplacements interdits au regard de l'arrêté et dont les dépenses seront à la charge du contrevenant.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Police Nationale, monsieur le Chef de service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires : Madame l'Adjointe au Maire, Commerce, Artisanat,
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Gravelines
Monsieur le Commandant de la Police Nationale,
Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Gravelines,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,
Monsieur le Responsable du Service Événementiel
Mme La Responsable de l'Office du Commerce et de l'Artisanat,

Fait à GRAVELINES, le - 8 NOV. 2024

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Mis en ligne le : 08 NOV. 2024